

Lettre infos sentiers et itinéraires

Le lien entre le National, les Baliseurs, les CSI et
les Correspondants environnement

Numéro 2-2018

Dans ce numéro :

- Environnement
- CNSI du 9 octobre
- Point d'étape schéma national de cohérence et opérations de redynamisation des GR® - 2016/2018
- Expression de présidents de CRSI et de CDSI

Sommaire :

Correspondants environnement	1
Nouvelle campagne dons	1
CNSI du 9 octobre 2018	2
Comment une CRSI d'une grande région travaille avec ses CDSI ?	5
Politique itinéraire de la CDSI de l'Essonne	6
La randonnée et les Parcs naturels régionaux	7
Droit d'auteur/droit des marques	7
Office national des forêts	7
Les bandes enherbées	7

Les correspondants environnement

10 comités régionaux ont nommé leur correspondant environnement. [Liste en téléchargement en cliquant ici](#). Elles expriment ainsi leur volonté de s'impliquer face à l'urgence écologique, et le besoin de faire connaître leurs actions que nous espérons valoriser sur le futur site internet fédéral ainsi que dans nos relations avec les ministères, notamment celui de la Transition écologique et solidaire.

Les journées zones humides www.zones-humides.org proposées par le réseau Ramsar se dérouleront du 1er au 28 février 2019 avec pour thème *zone humide et changement climatique*. Aujourd'hui, ces terres disparaissent 3 fois plus vite que les forêts. Lors de l'édition 2018, une douzaine de comités/clubs s'étaient mobilisés pour animer des balades dédiées à la découverte des milieux. Selon l'avis de tous, ces expériences ont été très enrichissantes.

Pour participer aux journées zones humides et faire connaître vos actions en matière d'entretien des chemins pour nous permettre de les recenser, n'hésitez pas à contacter Agnès Auger, pilote du groupe Protection des Chemins et de l'Environnement et administratrice fédérale, auger@ffrandonnee.fr.

Une nouvelle campagne 2018 pour les dons est en cours, nous attendons vos projets pour les GR® !

Aider les comités à améliorer la qualité des GR® et ainsi soutenir les actions des bénévoles pour l'entretien, l'aménagement et la sécurisation des sentiers, tel est le but de cette campagne.

Vos propositions peuvent recouvrir un large domaine, par exemple besoin de travaux, débroussaillage, investissement en matière d'aménagements, nouvelle signalétique, passage dangereux à sécuriser...

[Le dossier d'appel à projet \(très simplifié\), voir ici](#), ainsi que les informations sont dans la Base documentaire, mot clé : don.

N'hésitez pas à nous transmettre vos dossiers sur l'adresse projets-don@ffrandonnee.fr et pour toutes précisions, contactez Thierry Lesellier, tle-sellier@ffrandonnee.fr ou Valérie Lecurieux, vlécurieux@ffrandonnee.fr

Sur mongGR.fr voir [ici](#), vous trouverez mis en valeur plusieurs projets et chantiers déjà réalisés et [ici l'ensemble des projets passés en CNSI dons](#).

CNSI du 9 octobre 2018

La CNSI a pris connaissance de l'avancement des groupes de travail qu'elle avait missionnés. Vu le volume de travail imposé par ces sujets, elle n'a pas passé d'autres commandes pour laisser aux équipes la disponibilité nécessaire à la bonne conduite de leurs travaux. En revanche, ses membres ont réfléchi sur la visibilité des PR dans le cadre de l'actuelle refonte du site internet institutionnel, et convenu de se réunir en janvier 2019 pour *une journée spéciale Plan fédéral 2021/2028* consacrée aux itinéraires. La CNSI joue ainsi pleinement son rôle de définition de la politique itinéraire de la Fédération.

•**Refonte du cursus de formation de la filière Baliser-Aménager-Numériser** : un groupe de formateurs et de membres de CSI travaille à la refonte des formations Baliser-Aménager complétées par une formation à destination des Présidents de CSI. Le *référentiel Baliseur* (ce qu'il doit connaître) est quasiment formalisé. L'organisation de la formation (durée, modalités) est en cours de réflexion. Même s'il reste encore du travail, le *référentiel Aménageur* devrait être formalisé rapidement. Quant à la formation des Présidents de CSI, si l'on cerne les compétences utiles, il est plus délicat d'imaginer la formation pour qu'elle soit adaptée à la diversité des demandeurs. Ces formations s'appuieront naturellement à la fois sur des temps en *présentiel* (salle et terrain) et des modules de formation à distance.

•**Actualisation de la Charte officielle du balisage** : depuis le début de l'année, un groupe de membres de CSI, piloté par Pierre Lecointre, président du GHF et de la CRSI Centre Val de Loire, travaille à cette refonte. Les évolutions concernent :

- La présentation : la charte et son complément technique seront disponibles sur Office 365. Un *addendum* papier à destination des interlocuteurs territoriaux sera réalisé,
- Le contenu : en premier lieu, la reprise de l'existant prenant en compte vos remontées, en second lieu, des propositions d'évolution sur des sujets tels que les GR® thématiques ou encore européens, l'apposition du logo attributaire GR®, etc.

Les évolutions majeures seront présentées lors du séminaire des CSI des 3 et 4 avril 2019.

•**Marche en ville et itinéraires métropolitains** : à partir des réponses à l'enquête envoyée au réseau pour connaître les besoins des comités et les demandes qui leur sont faites par les collectivités, et à mesure des investigations du groupe de travail, la diversité des aspects recouverts par ce sujet se fait jour avec une constante : ce type de parcours ou d'itinéraires est toujours issu d'une demande d'une collectivité, ville ou métropole. Une réunion organisée en novembre 2018 par Denis Cheminade, pilote du groupe, a regroupé une 15^{aine} de représentants du réseau tous confrontés à cette problématique. Au fil des discussions, des premiers constats se sont dessinés : variété des demandes et des situations, petites villes ou métropoles, circuits urbains ou péri-urbains, cheminements utilitaires ou de loisirs. Chaque cas demande une approche particulière. Sera-t-il possible de définir une méthode, de normer un balisage ? Faudra-t-il favoriser le concept *Rando Mobile* ? Tout est à moduler, à expérimenter aussi, pour fournir des outils nouveaux et innovants à la disposition du réseau.

•**Préservation des chemins ruraux** : Le groupe de travail piloté par Bernard Chéneau, administrateur fédéral, président du comité régional FFRandonnée Pays de la Loire, a réuni les représentants *des usagers de la nature* : chasseurs, agriculteurs, équestres, propriétaires forestiers, défenseurs des chemins, représentants des Comités et de la Fédération, pour travailler sur 4 points :

Via
Francigena
Vendredi 14
septembre
2018, signature
d'un accord-
cadre entre
notre
fédération
représentée
par Didier
Babin et
l'Association
Européenne de
la Via
Francigena
représentée
par son
président
Massimo
Tedeschi.

- L'intérêt de faire un inventaire communal des chemins pour mesurer l'importance du patrimoine communal et en fixer la cartographie. A défaut d'une obligation législative, cet inventaire pourrait être réalisé par des bénévoles, représentants *des usagers de la nature*, constitués en groupe de travail dans chaque commune. Des communes *tests* seront désignées pour mesurer les difficultés et les contraintes de ce projet,
- La méthodologie d'évitement des conflits en cas de tentative d'accapement d'un chemin communal par un privé pour une meilleure anticipation,
- La méthodologie de *l'échange*, actuellement soumise à des contraintes et à une procédure longue et compliquée alors qu'il serait si simple de la valoriser,
- Les implications des randonneurs dans les enquêtes publiques dans le cadre des mises en place des PLU et PLUi à l'échelle communale ou intercommunale.

Schéma national de cohérence et opérations de redynamisation des GR® - 2016 -2018 : point d'étape

Fin décembre 2018, 25 GR® du schéma national de cohérence, soit la moitié des itinéraires, auront fait l'objet d'une réunion de travaux de redynamisation. [Vous trouverez ici le lien pour télécharger la carte des GR® concernés.](#)

Voici les premières avancées pour 3 GR® dont les plans d'actions ont été initiés courant 2016 : le GR®7, le GR®3 et les GR®21/223, en partenariat avec GRTgaz.

•Le GR®7, Des Vosges aux Pyrénées

Un GR® au long cours, totalisant 1 537 km sur 18 départements entre le Ballon d'Alsace (Haut-Rhin) et Portella Blanca d'Andorra (Andorre). Un itinéraire sur la ligne de partage des eaux mais qui est aujourd'hui peu connu et ne bénéficie pas de thématique suffisamment évocatrice.

Le programme de redynamisation de ce GR® a été établi dans le cadre d'une collaboration avec IPAMAC (Association Interparcs du Massif Central) qui travaille de son côté sur l'itinérance à l'échelle du Massif Central depuis 2014.

A l'issue des premières réunions de travail, les deux partenaires ont convenu de proposer la création d'un comité itinéraire pour valoriser et développer le GR®7 dans sa portion située entre Mâcon et Castelnaudary. Ce comité GR®7, réunissant différents acteurs (FFRandonnée, IPAMAC, parcs, départements, régions, EPCI, prestataires touristiques volontaires) serait composé de 3 instances : un comité de pilotage, un comité opérationnel et des commissions techniques par thématique de travail, [cf. schéma ici.](#)

Aujourd'hui, une note d'intention, destinée aux différents acteurs précités, est en cours de finalisation. Cette note présentera l'organisation prévue pour la gouvernance du GR®7 Massif Central et le plan d'action associé.

Enfin, dans sa partie nord, entre le Ballon d'Alsace et Mâcon, une étude est en cours en vue de modifier le point de départ de l'itinéraire pour pallier les difficultés que présente son tracé tant dans sa gestion qu'en matière d'hébergements.

•Le GR®3, La Loire sauvage à pied

Un GR®, également de longue itinérance, totalisant 1 311 km sur 12 départements. Conçu pour valoriser le fleuve La Loire, sa thématique est clairement identifiée.

Différentes actions ont été menées fin 2017 et surtout sur 2018 sur une partie du GR®3 en régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire :

- Simplification du cheminement pour une meilleure lisibilité pour le randonneur (transformation des variantes/accès/liaisons, sécurisation du cheminement avec la suppression de 350 m de route départementale et travaux d'ouverture d'un nouveau sentier),
- Saisie des données dans BDRando (y compris le pas à pas dans Publiweb),
- Consolidation de l'image du GR® et renforcement de sa visibilité sur le terrain par l'apposition d'une signalétique homogène (panneaux d'information comportant le logo attributaire du GR®3).

Une opération de communication s'est également déroulée à Nantes en juin de cette année, en présence de GRTgaz, pour présenter aux partenaires le projet de redynamisation du GR®. Ce fut l'occasion d'inaugurer une nouvelle plaque présentant le GR®3 sur le pont Willy Brandt (voir illustration ci-jointe).

Des actions similaires de simplification et surtout de valorisation sont prévues sur le tronçon amont du GR®3.



•Les GR®21/223, Le Sentier Littoral de la Normandie

Lors de la réunion de lancement, les parties prenantes ont souhaité réunir les GR®21 et 223 pour ainsi proposer une offre d'itinérance de 837 km tout le long du littoral normand, depuis Le Tréport jusqu'au Mont Saint Michel. [Voir carte ici](#).

Un programme d'actions a pu être mis en œuvre dont certaines sont déjà effectives :

- Modification du tracé en vue de le rapprocher le plus possible du littoral et simplification du cheminement (transformation des variantes/accès/liaisons, modification du point de départ ou d'arrivée...),
- Sécurisation de certaines portions,
- Saisie des données dans BDRando,
- Organisation d'une action de communication à destination des élus en juin 2018 pour présenter le projet et plus particulièrement les points durs, [notamment le point de connexion entre le GR®21 et le GR®223 au Pont de Normandie, voir ici](#),
- Implantation d'une signalétique pour asseoir l'image du Sentier Littoral de la Normandie tout le long du tracé et de mobilier informationnel au Mont-Saint-Michel en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel.

Rendez-vous dans un prochain numéro pour connaître les travaux engagés sur d'autres GR® du schéma national.

Comment une CRSI d'une grande région travaille avec ses CDSI ? par Daniel Bidot, CRSI Grand Est

Les particularités de la région Grand Est



Elle est issue de la fusion de 3 régions avec pour certaines une identité forte (Alsace).

- La forte implantation du Club Vosgien sur le terrain et auprès des autorités locales,
- La présence de 6 parcs naturels régionaux et d'un parc national en voie de concrétisation,
- Une forte densité des voies d'eau,
- 4 départements avec peu d'adhérents donc peu de ressources financières et humaines,
- Sur les 9 Présidents de CDSI, 5 sont nouvellement élus et sans aucune expérience.
 - Cela pourrait être considéré comme un handicap, pour ma part j'y ai vu plutôt une opportunité et une chance, nous allions pouvoir travailler et progresser ensemble sans historique parfois paralysant.

Une mise en ordre de marche concertée

Dès la 1^{ère} réunion de la CRSI, les grands principes de son mode de fonctionnement ont été définis d'un commun accord avec les CDSI. Ils contribuent à conforter le sentiment d'appartenance à la région, et à développer la communication et la solidarité entre elles.

•Rôle du Président de la CRSI

En dehors de mon *rôle statutaire*, je me suis positionné essentiellement en tant que

- Homme ressource et facilitateur,
- Coordinateur des plans d'action mis en place,
- Formateur pour amener chaque Président de CDSI au niveau *Aménageur*,
- Animateur et relais pour toutes les actions initiées par notre fédération.

•Méthode et outils pour travailler ensemble, CRSI et CDSI

- Programmation annuelle de 2 réunions et d'un séminaire de 2 jours dont une journée consacrée à la formation,
- Création de plusieurs tableaux de bord permettant d'avoir une vision globale de la région sous tous ces aspects y compris financiers (subventions et/ou prestations de services),
- Partage de compétences et de savoir-faire en matière de gestion du territoire, des itinéraires, du balisage, des ressources humaines et harmonisation de ces compétences et savoir-faire pour en faire des outils régionaux,
- Définition d'un mode de relation et de communication avec les différentes collectivités locales,
- Développement de synergies pour les achats de matériel de balisage,
- Création d'une réserve financière et d'une dynamique pour venir en aide ponctuellement dans les CDSI en difficulté.

**Politique itinéraire de la CDSI de l'Essonne,
par Alain Daguet, CDSI Essonne**

En 2016, à l'occasion du changement de présidence de la CDSI de l'Essonne, un état des lieux faisait apparaître 3 constats majeurs :

- Le département est découpé en 4 secteurs répartissant les baliseurs sur l'ensemble du département. Ces secteurs nécessitent une lourde charge pour leurs responsables,
- Le logiciel servant au suivi du balisage ne permet pas d'évolution de structures pour gérer plus de 4 secteurs,
- Le maillage des PR n'est pas constitué sous forme d'itinéraires mais par tronçons indépendants qu'il faut associer pour constituer un itinéraire inconnu des randonneurs d'où la difficulté de les utiliser.

Fort de ces constats, le Président a proposé une feuille de route adoptée par la CDSI avec 4 objectifs majeurs à tenir sur une période de 3 ans :

- Appliquer un découpage en 8 secteurs calé sur le découpage départemental correspondant aux intercommunalités et aux communautés d'agglomération,
- Développer un nouveau logiciel pour la gestion des missions de balisage,
- Travailler sur le schéma de cohérence des GR®, avec en particulier la création d'un nouveau GR de pays *Les vallées de l'Essonne*. Chaque GR® a été revu pour aboutir soit à un réajustement des tracés soit à leur suppression,
- Créer notre propre schéma de cohérence des PR où, secteur par secteur, une soixantaine de nouveaux itinéraires ont été créés auxquels nous associons une RandoFiche.

La politique itinéraire départementale est à l'initiative des CDSI, mais n'empêche pas la région d'être au courant.

Le nouveau découpage répartit la charge de gestion du balisage sur 8 responsables. Ils ont à leur disposition le nouvel outil informatique qui amène plus de souplesse. L'outil est accessible directement au baliseur lui permettant ainsi de charger lui-même sa feuille de mission.

L'objectif des travaux de la CDSI est avant tout de valoriser le travail de ses baliseurs en mettant à disposition des randonneurs une offre riche et de qualité.

Tous ces projets nécessitent un travail considérable de recalibrage du balisage réalisé par nos bénévoles mais la pertinence de nos objectifs a amené la dynamique nécessaire pour sa réalisation.

Directeur de la
publication : Didier Babin

Comité de rédaction :
Claudie Grossard
Valérie Lecurieux
Laurence Russat

**Le lien entre le
National, les
baliseurs, les CSI
et les
correspondants
environnement**

Une adresse pour
nous contacter :

lisi@ffrandonnee.fr

La randonnée et les Parcs naturels régionaux

Il existe actuellement en France 53 parcs naturels régionaux (dernier né le PNR des Monts d'Aurillac). Contrairement aux idées reçues, leur rôle n'est pas essentiellement de préserver l'environnement mais plutôt d'assurer un développement économique doux dans le respect de l'environnement, tant naturel que paysager ou patrimonial.

Les Parcs ont donc perçu tout l'intérêt de la randonnée pédestre, et notamment de l'itinérance, comme vecteur de ce développement économique doux. Nos GR® leur apportent des outils de choix qu'ils ont, plus que nous, les moyens de valoriser.

Les PNR sont nos partenaires, [une convention existe qui peut être déclinée localement, voir ici](#). Travailler en collaboration avec eux devrait donc être spontané, alors que trop souvent CRRP/CDRP et PNR s'ignorent. N'hésitez pas à vous rapprocher du Parc de votre secteur qui peut apporter beaucoup, par exemple pour la création d'hébergements le long de nos GR®.

En contrepartie restons vigilants sur l'utilisation qui peut être faite, en toute bonne foi et par méconnaissance, de nos droits de propriété intellectuelle sur nos itinéraires (droit d'auteur et droit des marques). Une meilleure connaissance mutuelle, des échanges réguliers, devraient générer de part et d'autre un travail plus fructueux. Vos conseillers territoriaux sont à vos côtés pour vous accompagner dans la formalisation de ces collaborations.

Droit d'auteur/droit des marques

Les créations de la FFRandonnée sont protégées par des droits de la propriété intellectuelle, plus spécifiquement le droit d'auteur, appliqué aux œuvres originales, et le droit des marques, appliqué aux marques déposées de la Fédération.

Vous informer sur ces 2 notions est essentiel pour vous permettre à la fois de vous positionner auprès des collectivités locales qui souhaitent utiliser ces éléments et donc acquérir les droits pour le faire, mais également de défendre les intérêts de l'ensemble de notre fédération quand vous constatez des utilisations non autorisées. Retrouvez [la fiche ici](#) [annexe 1](#) [annexe 2](#) [ici](#).

Office Nationale des Forêts. En cas de litige sur des itinéraires pédestres de randonnée et sur le balisage en forêt domaniale, ou lors de la construction d'un nouvel itinéraire, n'oubliez pas de vous référer à la convention cadre passée en 2016 entre notre fédération et l'ONF. En tenir compte lors de la préparation d'un événement empruntant la forêt domaniale peut également vous éviter des soucis ultérieurs. Il est possible de rédiger des conventions locales, ce texte étant déclinable par département. [Vous le retrouvez en cliquant ici](#). Le National peut accompagner les comités dans l'élaboration de ces conventions *via* les conseillers territoriaux.

Question : Peut-on emprunter une bande enherbée voire y inscrire un PR ou un GR® de pays ?

Réponse : Les bandes enherbées ne peuvent pas être considérées comme des chemins. Elles sont la propriété privée des agriculteurs ou propriétaires.

C'est une mesure de la Politique Agricole Commune. Dans la pratique, ceux-ci acceptent difficilement les passages d'usagers. Ils peuvent refuser. Il est préférable d'obtenir des accords de passage.

